

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 48/2020

Passage à niveau « Le Raffort : participation aux travaux d'entretien des installations du passage à niveau du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de Simon Lob, Philippe Noël, Philippe Urner et Philippe Muggli s'est réunie le mardi 8 septembre 2020 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, des Conseillers municipaux Luigi Mancini et Denis Favre ainsi que la boursière Madame Sandra Caccia.

Nous remercions les représentants de l'Exécutif pour les informations complémentaires fournies pendant et après cette séance.

La COFIN s'est encore réunie le mercredi 23 septembre 2020 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Les équipements du passage à niveau « Le Raffort » ont été mis en place il y a maintenant 25 ans. Le temps est arrivé de procéder au renouvellement des installations ferroviaires et des équipements routiers.

Conformément aux dispositions en vigueur, à savoir les articles 27 et 29 de la LCdF (Loi fédérale sur les Chemins de Fer), les propriétaires des routes croisant un chemin de fer sont amenés à co-financer les entretiens et renouvellement de ces installations.

Autrement dit, il incombe à la commune de Romanel de prendre en charge le 50% des coûts des travaux routier et ferroviaire.

Analyse :

Vu la vétusté des installations et l'obsolescence du tableau de commande du passage à niveau et des feux de signalisation routière, il est tout à fait nécessaire d'effectuer ces travaux.

Une convention entre le LEB, le Canton et Romanel prévoit une répartition des coûts comme indiqué au paragraphe 3 du préavis. Pour Romanel, le montant estimé s'élève à CHF 325'000.- HT sur un total de CHF 710'000.- HT. Le montant du préavis de CHF 370'000.- TTC comprend CHF 20'000.- de divers et imprévus.

Le LEB a réalisé un appel d'offres pour les différents intervenants selon la procédure adéquate. Romanel versera au LEB sa participation convenue sur la base des factures des entreprises.

Le Municipal Denis Favre s'est excusé d'avoir tardé à rédiger ce préavis, le courrier du LEB datant du 10 janvier 2019.

Selon la Municipalité, la réalisation d'un dénivelé au Raffort n'est pas envisagée à court et moyen terme. Ces travaux n'ont donc aucune raison d'être différés.

Position de la commission :

La COFIN ne peut qu'être favorable au renouvellement des installations qui assure le fonctionnement du passage à niveau.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 48/2020 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 48/2020, adopté en séance de Municipalité du 31 août 2020;
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de Fr. 370'000 TTC pour la participation de la Commune de Romanel-sur-Lausanne aux travaux d'entretien des installations du passage à niveau du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond d'endettement ;
- d'amortir cette dépense sur une durée maximum de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 23 septembre 2020

Le rapporteur :

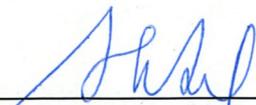


Simon Lob

Les autres membres :



Philippe MUGGLI
Président



Philippe NOËL



Philippe URNER